



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 29 juin 2020, à compter de 18 h 11, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 23 juin 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Halle aux Grains, dans le respect des dispositions liées au contexte épidémique – Covid-19. Marc GRICOURT, Maire, préside la séance.

#### **Présents :**

Marc GRICOURT, Jérôme BOUJOT, Marie-Agnès FERET, Benjamin VÉTELÉ, Corinne GARCIA, Yann BOURSEGUIN, Christine ROBIN, Paul GILLET, Fabienne QUINET, Ozgür ESKI, Christelle LECLERC, Joël PATIN, Hélène MENUU, Rachid MERESS, Claire LOUIS, David LEGRAND, Christelle BERENGER, Sébastien BRETON, Yann LAFFONT, Catherine MONTEIRO, Kadiatou DIAKITÉ à partir de la délibération n° B-D2020-077, Sylvaine BOREL, Danièle ROYER-BIGACHE, Céline MOREAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Cédric MARMUSE, José ABRUNHOSA, Frédéric ORAIN, Françoise BEIGBEDER, Christophe DEGRUELLE, Nicolas ORGELET, Pauline SALCEDO jusqu'à la délibération n° B-D2020-090, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Axel DIEUZAIDE, Étienne PANCHOUT, Mathilde DESJONQUÈRES, Sylvain GIRAUD, Malik BENAACHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Gildas VIEIRA

#### **Pouvoirs :**

Odile SOULÈS donne procuration à David LEGRAND, Pauline SALCEDO donne procuration à Christine ROBIN à partir de la délibération n° B-D2020-091

#### **Excusés :**

Kadiatou DIAKITÉ jusqu'à la délibération n° B-D2020-076, Mathilde PARIS-DE PIREY

#### **Début de séance 18 h 11**

#### **Secrétaire de séance : Monsieur David LEGRAND**

<b>N° B-D2020-069</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises par le Maire par délégation de l'assemblée.

#### **Décision : Prend acte**

<b>N° B-D2020-070</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – INSTITUTIONS MUNICIPALES - COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - Constitution
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de créer les commissions municipales suivantes :
  - Commission développement du territoire
  - Commission qualité de vie des habitants
  - Commission solidarité et vivre ensemble
  - Commission transition écologique
  - Commission finances / moyens et ressources

- désigner les élus municipaux pour siéger dans chaque commission :

### **Commission Développement du territoire**

Urbanisme Habitat Développement commercial

*Le maire proposera à la commission d'élire à sa Vice-présidence : Frédéric ORAIN.*

18 membres : Jérôme BOUJOT, Catherine MONTEIRO, Paul GILLET, Nicolas ORGELET, Hélène MENOUE, Axel DIEUZAIDE, Odile SOULES, Frédéric ORAIN, Cédric MARMUSE, Fabienne QUINET, David LEGRAND, Sébastien BRETON, Rachid MERESS, Pauline SALCEDO, Mathilde DESJONQUERES, Malik BENAKCHA, Mathilde PARIS-DE PIREY, Gildas VIEIRA.

### **Commission Qualité de vie des habitants**

Ville éducatrice Culture Sports Affaires scolaires Enfance

*Le maire proposera à la commission d'élire à sa Vice-présidence : Françoise BEIGBEDER.*

21 membres : Joël PATIN, Rachid MERESS, Fabienne QUINET, Cédric MARMUSE, Benjamin VÉTELÉ, Céline MOREAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Christine ROBIN, Sylvaine BOREL, Christophe DEGRUELLE, Christelle LECLERC, Marie-Agnès FÉRET, José ABRUNHOSA, Cédric MARMUSE, Claire LOUIS, Françoise BEIGBEDER, Corinne GARCIA, Étienne PANCHOUT, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Mathilde PARIS-DE PIREY, Gildas VIEIRA.

### **Commission Solidarité et Vivre ensemble**

Solidarités santé, logement démocratie locale, sécurité prévention, vie associative, centres sociaux, politique de la ville, etc.

*Le maire proposera à la commission d'élire à sa Vice-présidence : Mourad SALAH-BRAHIM.*

18 membres : Christelle LECLERC, Frédéric ORAIN, Claire LOUIS, Christelle BÉRENGER, Marie-Agnès FÉRET, Kadiatou DIAKITÉ, Danièle ROYER-BIGACHE, Sylvaine BOREL, Yann BOURSEGUIN, Christine ROBIN, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Joël PATIN, Benjamin VÉTELÉ, Mourad SALAH-BRAHIM, Sylvain GIRAUD, Michel PILLEFER, Mathilde PARIS-DE PIREY, Gildas VIEIRA.

### **Commission Transition écologique**

Aménagement du cadre de vie infrastructures, propreté urbaine, parcs et jardins, environnement mobilités

*Le maire proposera à la commission d'élire à sa Vice-présidence : Catherine MONTEIRO.*

17 membres : Ozgür ESKI, David LEGRAND, Hélène MENOUE, Yann LAFFONT, Françoise BEIGBEDER, Nicolas ORGELET, Christophe DEGRUELLE, Céline MOREAU, Catherine MONTEIRO, José ABRUNHOSA, Christelle BÉRENGER, Danièle ROYER-BIGACHE, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Mathilde DESJONQUÈRES, Malik BENAKCHA, Mathilde PARIS-DE PIREY, Gildas VIEIRA.

### **Commission Finances / Moyens et ressources**

*Le maire proposera à la commission d'élire à sa Vice-présidence : Sébastien BRETON.*

17 membres : Corinne GARCIA, Marc GRICOURT, Jérôme BOUJOT, Sébastien BRETON, Yann BOURSEGUIN, Yann LAFFONT, Paul GILLET, Pauline SALCEDO, Kadiatou DIAKITÉ, Odile SOULÈS, Axel DIEUZAIDE, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Ozgür ESKI, Étienne PANCHOUT, Malik BENAKCHA, Mathilde PARIS-DE PIREY, Gildas VIEIRA.

### **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N° B-D2020-071	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MARCHÉS PUBLICS - Commission d'appel d'offres - Élection de la commission d'appel d'offres
----------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres municipale.

#### **Décision :**

- à l'unanimité Claire LOUIS et Paul GILLET sont désignés assesseurs pour ce scrutin,

- résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 41

Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

La liste de Marc GRICOURT a obtenu 32 voix, soit 4 sièges.

La liste d'Étienne PANCHOUT a obtenu 5 voix, soit 1 siège.

La liste de Malik BENAKCHA a obtenu 4 voix, soit 0 siège.

Sont ainsi désignés membres de la CAO municipale :

**TITULAIRES :**

Hélène MENU

Sébastien BRETON

Odile SOULÈS

José ABRUNHOSA

Étienne PANCHOUT

**SUPLÉANTS :**

Jérôme BOUJOT

Danièle ROYER-BIGACHE

Nicolas ORGELET

Corinne GARCIA

Mathilde DESJONQUÈRES

---

<b>N° B-D2020-072</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHAUFFAGE</b> URBAIN - Élection des membres de la commission
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT relative au chauffage urbain.

**Décision :**

- à l'unanimité Claire LOUIS et Paul GILLET sont désignés assesseurs pour ce scrutin,

- résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 41

Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

La liste de Marc GRICOURT a obtenu 34 voix, soit 4 sièges.

La liste de Malik BENAKCHA a obtenu 4 voix, soit 1 siège.

La liste d'Étienne PANCHOUT a obtenu 3 voix, soit 0 siège.

Sont ainsi désignés membres de la commission de DSP Chauffage urbain :

**TITULAIRES :**

Rachid MERESS

Ozgür ESKI

Danièle ROYER-BIGACHE

Nicolas ORGELET

Michel PILLEFER

**SUPLÉANTS :**

Pauline SALCEDO

Marie-Agnès FÉRET

David LEGRAND

Frédéric ORAIN

Malik BENAKCHA

---

<b>N° B-D2020-073</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC -</b> RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE - Élection des membres de la commission
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT relative à la restauration scolaire et municipale.

**Décision :**

- à l'unanimité Claire LOUIS et Paul GILLET sont désignés assesseurs pour ce scrutin,

- résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 41

Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

La liste de Marc GRICOURT a obtenu 34 voix, soit 4 sièges.

La liste de Malik BENAKCHA a obtenu 4 voix, soit 1 siège.

La liste d'Étienne PANCHOUT a obtenu 3 voix, soit 0 siège.

Sont ainsi désignés membres de la commission de DSP Restauration scolaire et municipale :

**TITULAIRES :**

Ozgür ESKI

Françoise BEIGBEDER

Céline MOREAU

Hélène MENO

Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN

**SUPLÉANTS :**

Cédric MARMUSE

Mourad SALAH-BRAHIM

Pauline SALCEDO

Odile SOULÈS

Malik BENAKCHA

---

<b>N° B-D2020-074</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MUSIQUES ACTUELLES ET/OU AMPLIFIÉES - Chato'do et Pôle Nord - Élection des membres de la commission</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT relative aux musiques actuelles et / ou amplifiées.

**Décision :**

- à l'unanimité Claire LOUIS et Paul GILLET sont désignés assesseurs pour ce scrutin,

- résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 41

Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

La liste de Marc GRICOURT a obtenu 33 voix, soit 4 sièges.

La liste d'Étienne PANCHOUT a obtenu 4 voix, soit 1 siège attribué au bénéfice de l'âge des candidats.

La liste de Malik BENAKCHA a obtenu 4 voix, soit 0 siège.

Sont ainsi désignés membres de la commission de DSP Musiques actuelles et/ou amplifiées :

**TITULAIRES :**

Benjamin VÉTELÉ

Fabienne QUINET

Cédric MARMUSE

Claire LOUIS

Sylvain GIRAUD

**SUPLÉANTS :**

Paul GILLET  
Christine ROBIN  
Corinne GARCIA  
Frédéric ORAIN  
Étienne PANCHOUT

---

<b>N° B-D2020-075</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Élection de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - Conditions de dépôt des listes</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la création d'une commission consultative des services publics locaux, présidée par le Maire ou son représentant, pour les attributions ci-dessus exposées,
- accorder au président de la CCSPL la compétence pour saisir ladite commission afin d'examiner les rapports et bilans à lui soumettre chaque année et recueillir son avis, dans les différents cas prévus par le CGCT,
- décider de procéder à l'élection à un prochain conseil, des membres de la commission,
- fixer la représentation du conseil municipal dans cette instance à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- décider que les membres de cette commission représentant le conseil municipal seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus,
- fixer les règles suivantes pour le dépôt des listes destinées à cette élection :
  - \* le dépôt des listes doit avoir lieu au plus tard le mercredi 15 juillet 2020 à 12 heures sous pli fermé portant la mention « Élection de la commission consultative des services publics locaux » par courriel à [assemblées@blois.fr](mailto:assemblées@blois.fr) ou sous pli fermé à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Service des Assemblées – 9 Place Saint-Louis – 41012 Blois,
  - \* les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir mais, le nombre de suppléants présentés devra être égal à celui des titulaires,
  - \* les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-076</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES - Commission communale des impôts directs (CCID) - Désignation de 32 contribuables blésois en vue de la constitution de la CCID</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner trente-deux contribuables blésois pour figurer sur la liste qui sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques, pour constitution par ses soins de la commission communale des impôts directs qui comprendra huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Membres en exercice : 43

---

<b>N° B-D2020-077</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PLACES ET MARCHES - Commission consultative des foires, places et marchés - Désignation des membres du conseil municipal</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner en son sein quatre membres titulaires et quatre membres suppléants pour siéger à la commission consultative des foires, places et marchés de Blois :

TITULAIRES :

Françoise BEIGBEDER

David LEGRAND

Yann BOURSEGUIN

Catherine MONTEIRO

SUPPLÉANTS :

Hélène MENO

El Hassania FRAISSE-ZIRIAB

Rachid MERESS

Cédric MARMUSE

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

---

<b>N° B-D2020-078</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMMANDE PUBLIQUE - Groupement d'intérêt public Centr'Achats - Représentation</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger aux assemblées de Centr'Achats :

TITULAIRE : Ozgür ESKI

SUPPLÉANT : Sébastien BRETON

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-079</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉCOLES COLLÈGES ET LYCÉES - Désignation des représentants de la Ville de Blois aux conseils d'écoles et d'administration</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un représentant du conseil municipal pour chaque conseil d'école des écoles maternelles, élémentaires et primaires de Blois, tel que listées ci-dessus,

- désigner un représentant du conseil municipal pour siéger dans les collèges et lycées de Blois listés ci-dessus,

- désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au conseil intérieur du lycée horticole de Blois,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-080</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CAISSE DES ÉCOLES - Désignation des représentants</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner, conformément aux statuts de la Caisse des écoles, 5 membres du conseil municipal qui siégeront avec voix délibérative au comité de gestion de la Caisse des écoles :

Benjamin VÉTELÉ,  
Marie-Agnès FÉRET,  
Céline MOREAU,  
Sylvaine BOREL,  
Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-081</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COSAL - Association Comité des Oeuvres Sociales et des Activités de Loisirs - Désignation des représentants de la Ville</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner 4 représentants de la Ville de Blois pour siéger au conseil d'administration du COSAL :  
Corinne GARCIA,  
Yann BOURSEGUIN,  
Joël PATIN,  
Danièle ROYER-BIGACHE.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-082</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CULTURE - Association Centre culturel du blésois - Désignation des représentants du Conseil municipal</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner deux représentants du conseil municipal pour siéger au côté du Maire ou de son représentant, au conseil d'administration du Centre culturel du blésois :  
Cédric MARMUSE,  
El Hassania FRAISSE-ZIRIAB.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-083</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS - Désignation des représentants</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un second représentant de la Ville de Blois pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Blois, au côté du Maire ou de son représentant : Marie-Agnès FÉRET.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-084</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SANTE - Centre de santé Chavy rue Bougainville - « CHAVY SANTÉ » - Désignation d'un représentant du Conseil</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au côté du Maire ou de son délégué au conseil d'administration de ladite association : Kadiatou DIAKITÉ,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-085</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT - Désignation des représentants de la Ville de Blois au conseil d'administration de la société publique locale</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à la désignation de 4 représentants pour siéger au conseil d'administration de la SPL BLOIS AGGLO STATIONNEMENT :  
Jérôme BOUJOT,  
Ozgür ESKI,  
Paul GILLET,  
Catherine MONTEIRO.

Le Maire siégera à l'assemblée générale de cette SPL en qualité d'actionnaire.

- autoriser les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de la société publique locale.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

---

<b>N° B-D2020-086</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT - Désignation des représentants de la Ville de Blois à l'AG et au CA</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner les représentants du Conseil municipal pour siéger aux assemblées générales (1 titulaire et un suppléant) et au conseil d'administration (2 représentants) de la SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT :

Représentants aux AG :  
Hélène MENO (titulaire),  
Paul GILLET (suppléant).

Représentants aux CA :  
Marc GRICOURT,  
Jérôme BOUJOT.

- autoriser les personnes désignées à accepter toutes fonctions ou mandats qui pourraient leur être confiés au sein des sociétés,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-087</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SIDELC - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher - Désignation des représentants</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- en application de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, accepter de procéder au vote à scrutin public pour cette délibération,



- procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) :

TITULAIRES :

Yann LAFFONT,  
Ozgür ESKI.

SUPLÉANTS :

Rachid MERESS,  
Jérôme BOUJOT.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-088</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SECURITE - Correspondant défense - Désignation d'un membre du Conseil municipal</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un membre du conseil municipal pour assurer les fonctions de correspondant défense : Yann BOURSEGUIN,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-089</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ENVIRONNEMENT - Centre Européen de Prévention du Risque Inondation - Désignation des représentants</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la collectivité aux organes délibérants du Centre Européen de Prévention du Risque Inondation :

Jérôme BOUJOT (titulaire),  
Hélène MENO (suppléante).

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-090</b>	<b>FINANCES – Budget principal et budgets annexes - Exercice 2019 - Comptes de gestion</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur Pascal DUBOIS, Trésorier de Blois-Agglomération, sont certifiés conformes par l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-091</b>	<b>FINANCES – Budget principal et budgets annexes - Exercice 2019 - Comptes administratifs</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les

identités de valeurs avec les indications figurant sur l'attestation de conformité du comptable public relative au résultat reporté, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ainsi que leurs affectations budgétaires dans ces budgets 2019,

- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Décision : Adopté à la majorité des votants**

*Le conseil municipal élit Jérôme BOUJOT pour présider le vote et le débat sur les comptes administratifs 2019. Marc GRICOURT, Maire, ne participant pas au vote de cette délibération, le Conseil municipal adopte la proposition de cette délibération à la majorité des votes exprimés avec 38 pour, 3 contres (Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER) et 1 abstention (Gildas VIEIRA)*

---

<b>N° B-D2020-092</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour 6 999 265,32 €,

- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 1 639 549,34 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-093</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Maison de la Magie - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 32 500,98 €,

- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 89 363,10 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-094</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Château royal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 250 433,41 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-095</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 en réserve obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 61 266,93 €,

- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 1 288 120,63 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-096</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 583 620,00 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-097</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 694 797,98 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-098</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Goualière - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2019 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 436 000,00 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-099</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe du Chauffage urbain - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2019 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 284 938,48 €,

- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 241 778,16 €.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-100</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal La Goualière - Exercice 2020 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-101</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2020 - Décision modificative n° 3
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe à la présente décision modificative.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-102</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Maison de la magie - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-103</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Château royal - Exercice 2020 - Décision modificative n°1
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-104</b>	<b>FINANCES</b> – Transfert des résultats du budget annexe eau potable vers le budget principal de la Ville
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- clôturer le budget annexe eau potable à la date du 31 décembre 2019,

- dire que les restes à réaliser, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, lorsqu'ils résultent d'engagements pris ou reçus au titre de la compétence eau potable, sont transférés au budget annexe de la communauté d'agglomération,

- dire que les restes à recouvrer demeurent dans les états comptables de la commune,

- décider, en accord avec la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys de transférer au budget principal de la commune :

. la totalité de l'excédent cumulé d'exploitation de : + 2 785 350,26 €

. la totalité du déficit cumulé de la section d'investissement de : - 503 665,44 €

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-105</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2020 - 2021 - Éducation, Cohésion sociale et Solidarités
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs présentés dans la délibération et son annexe à compter du 1er septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 1, Gildas VIEIRA

---

<b>N° B-D2020-106</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs - Blois congrès - Location de salles de l'Hôtel de Ville
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'adopter les tarifs suivants pour les salles de l'Hôtel de ville :  
Salle du Conseil, salle des Mariages, salle Malfray : 300 € HT la journée / 200 € HT la demi journée  
Autres salles (Commissions, Bodet, Europe) : 150 € HT la journée / 100€ HT la demi journée ;

- dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er juillet 2020 ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-107</b>	<b>FINANCEMENTS EXTÉRIEURS</b> – Démarche de mécénat de la Ville de Blois - Mise en place d'un dispositif digital de collecte de dons au Château Royal de Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la mise en place d'un dispositif digital de collecte de dons ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dispositif.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-108</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Versement spécifique d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le versement spécifique de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les conditions figurant dans le présent rapport,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-109</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Subvention exceptionnelle de fonctionnement attribuée au Comité des Oeuvres Sociales et des Activités de Loisirs (COSAL)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant maximum de 50 000 euros, au profit du COSAL,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-110</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Fixation du tableau des emplois au 1er juillet 2020
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les créations, transformations et suppressions d'emplois détaillées en annexe n° 1 à la présente délibération,

- adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette délibération et tout document afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-111</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire - ajustement technique</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- abroger les délibérations du Conseil municipal n° V-D2018-309 du 17 décembre 2018 et n° V-D-2019-107 du 17 juin 2019 relatives au régime indemnitaire,

- approuver l'attribution du régime indemnitaire dans les conditions figurant dans le présent rapport,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-112</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi non permanent de chargé de développement des activités du Centre de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire (CRDM) et autorisation à recruter un agent contractuel</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi non permanent de chargé de développement des activités du CRDM, dans les conditions prévues par l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e),

- fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-113</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi de chargé de mission « systèmes d'information applicatif et sites web »</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi de chargé de mission « systèmes d'information applicatif et sites web » (en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) et de fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette délibération et tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-114</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi de chargé de mission ludothécaire Espace « Quinière - Rosa Parks »</b>
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi de chargé de mission ludothécaire Espace « Quinière - Rosa Parks » (en application de

l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) et de fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette délibération et tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-115</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Groupement de commande avec Agglopolys et le CIAS du Blaisois pour des prestations de formations liées à la prévention des risques professionnels
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération de Blois et le CIAS pour la passation d'un marché de prestations de formations liées à la prévention des risques professionnels,

- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à lancer la consultation pour prestations de formations liées à la prévention des risques professionnels,

- autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à recourir à la procédure avec négociation ou au dialogue compétitif, dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit procédé à un dialogue compétitif ou une procédure avec négociation,

- autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à recourir les marchés de prestations de formations liées à la prévention des risques professionnels à la procédure par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune candidature ou offre, ou si seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R. 2144-7 du code précité ou des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du code précité ont été présentées, et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit recouru à des marchés sans publicité ni mise en concurrence,

- autoriser le représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer le ou les marchés ainsi que tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants, issus du groupement de commandes,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-116</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Groupement de commandes avec Agglopolys, le Jeu de Paume et le CIAS pour la fourniture d'articles de bureau et papiers, habillement pour le personnel, produits et petit matériel d'entretien ménager
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Agglopolys, le Jeu de Paume et le CIAS pour la passation des marchés de fourniture d'articles de bureau et papiers, habillement pour le personnel, produits et petits matériels d'entretien ménager,

- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant à ce titre à lancer la consultation pour la fourniture d'articles de bureau et papiers, habillement pour le personnel, produits et petit matériel d'entretien ménager,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

- autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à recourir pour les marchés de fourniture d'articles de bureau et papiers, habillement pour le personnel, produits et petit matériel d'entretien ménager, à la procédure par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune candidature ou offre, ou si seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R. 2144-7 du code précité ou des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du code précité ont été présentées, et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit recouru à des marchés sans publicité ni mise en concurrence,

- autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à recourir pour les marchés de fourniture d'articles de bureau et papiers, habillement pour le personnel, produits et petit matériel d'entretien ménager, à la procédure avec négociation ou au dialogue compétitif, dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit procédé à un dialogue compétitif ou une procédure avec négociation,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés, et tout acte y afférent.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-117</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Marché de télécommunications - Lot n° 4 (marché 046/2018) : liaisons Internet bande passante garantie, liaisons Ethernet bande passante garantie, liaisons fibre point à point - Avenant n° 1 - Intégration nouveaux tarifs aux bordereaux des prix unitaires contractuels
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'acte modificatif n° 1 au marché n° 046/2018 relatif aux liaisons Internet bande passante garantie, liaisons Ethernet bande passante garantie, liaisons fibre point à point,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte modificatif et tous les documents afférents à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-118</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b> – Brigade canine - Mise à disposition de chien - Renouvellement des conventionnements avec les maîtres chiens
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention type (jointe en annexe de la présente) portant mise à disposition d'un chien de sécurité publique affecté au service de la police municipale à passer avec chaque agent propriétaire,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition de chien et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-119</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b> – Programmation 2020 des projets retenus dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- verser la subvention aux porteurs de projets Contrat de Ville au titre de la programmation 2020. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire S75, Direction Ville Solidaire,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant aux porteurs de projets de mettre en œuvre les actions retenues.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



<b>N° B-D2020-120</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b> – Rapport sur la mise en oeuvre du Contrat de Ville et de la dotation de solidarité urbaine en 2019 dans le quartier prioritaire Coty - Kennedy - Croix Chevalier - Sarrazines
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le rapport sur la mise en oeuvre de la politique de la ville et de la dotation de solidarité urbaine dans le quartier prioritaire Coty – Kennedy – Croix Chevalier – Sarrazines au titre de l'exercice 2019,

- autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-121</b>	<b>DROIT DES FEMMES</b> – Féminisation des noms d'équipements publics blésois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer aux équipements publics blésois les noms proposés :

\* école Foix : école Louise Michel

\* école Picardie : école Olympe de Gouges

\* école Bel-Air : école Joséphine Marchais

\* école Sarazines : école Simone Weil

\* école des Remparts : école Simone de Beauvoir

\* école des Hautes-Saules : école Cécile Rol Tanguy

\* maison des associations Bourseul : maison des associations Odette Grzegorzulka

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-122</b>	<b>EDUCATION JEUNESSE</b> – Fixation des coûts moyens de l'école publique - Forfait communal
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer le forfait scolaire d'un élève du premier degré à 961,05 € pour les maternelles et à 704,62 € pour les élémentaires,

- valider le principe d'actualisation des coût des forfaits chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE indice des prix à la consommation (identifiant 001763852) en prenant comme mois de référence mars 2020,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-123</b>	<b>EDUCATION JEUNESSE</b> – Transfert de l'animation et du suivi du dispositif Cités Éducatives à la Caisse des Écoles
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- valider le transfert de gestion du dispositif Cités Éducatives de la Ville de Blois vers la Caisse des Écoles tel que défini,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en oeuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° B-D2020-124</b>	<b>SPORTS</b> – Mise à disposition d'éducateurs sportifs aux associations sportives - Compensation de la prise en charge obligatoire par les associations - Répartition de l'enveloppe de subvention
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser les subventions aux associations sportives,
- solliciter auprès des 5 associations sportives la prise en charge du coût de mise à disposition des éducateurs municipaux, conformément à la réglementation en vigueur,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-125</b>	<b>SPORTS</b> – Modalités de mise à disposition de personnel auprès d'associations sportives
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser les subventions aux associations sportives,
- solliciter auprès des 3 associations sportives la prise en charge du coût de mise à disposition des éducateurs municipaux, conformément à la réglementation en vigueur,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-126</b>	<b>SPORTS</b> – Encaissement des recettes dues pour l'utilisation des installations sportives blésoises par les collèges et les lycées de Blois - Année 2020
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser pour l'année 2020, l'encaissement des recettes des collèges Augustin-Thierry, Bégon, Provinces, Vienne, Rabelais, Saint-Charles, Sainte-Marie, et Saint-Vincent et les lycées Augustin-Thierry, Camille Claudel, Dessaignes, Hôtelier, Sonia Delaunay, Horticole et Notre Dame des Aydes pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les avenants de réactualisation des plannings d'utilisation des collèges et des lycées et des participations financières correspondantes,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer au nom de la Ville tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions, étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal sous l'imputation suivante : nature 752 – Fonction 411.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-127</b>	<b>SPORTS</b> – Disciplines individuelles - Dispositif d'aide en faveur des athlètes de haut niveau
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la répartition des aides financières aux 11 athlètes de haut niveau telle que mentionnée dans le rapport,
- adopter la convention-type à intervenir entre la Ville de Blois et les athlètes bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre de ce dispositif,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-128</b>	<b>SPORTS</b> – Subvention exceptionnelle au Centre Équestre de Blois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention de 2 000 € au Centre Équestre de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-129</b>	<b>SPORTS</b> – Subvention exceptionnelle à l'AAJB GR (Gymnastique Rythmique)
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention de 4 000 € à l'AAJB GR Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-130</b>	<b>SPORTS</b> – Subventions d'aide à l'encadrement des classes à horaires aménagés
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations telles que mentionnées dans le rapport. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J 11 40-6574,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant aux associations de mettre en œuvre les actions retenues.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-131</b>	<b>EDUCATION JEUNESSE</b> – Versement d'une subvention à l'association Boxe King Blaisois
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider l'attribution d'une subvention de 1 767 euros en faveur de l'association Boxe King Blaisois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-132</b>	<b>CULTURE</b> – Château - Opération du Conseil Départemental du Loir-et-Cher - Gratuité aux habitants
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire à encaisser la subvention versée par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-133</b>	<b>CULTURE</b> – Convention de partenariat avec la Halle aux Grains - Scène Nationale de Blois dans la cadre de « Des Lyres d'Été »
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville de Blois et la Halle aux Grains - Scène Nationale de Blois et tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-134</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur Bégon-Croix Chevalier. Renouvellement de la convention avec VALECO et réévaluation de la surtaxe au 2ème semestre 2020
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'achat de la chaleur à VALECO à compter du 1er juillet 2020, dont une copie est jointe en annexe de la présente,
- fixer la recette de la surtaxe communale 2020 pour le réseau de chauffage urbain Bégon-Croix Chevalier à 380 000 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-135</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur des quartiers Bégon et Croix-chevalier - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier conclu avec la société SBDC,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-136</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur Provinces-Laplace - Avenant n° 1 à la convention avec VALECO et réévaluation de la surtaxe au 2ème semestre 2020
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'achat de la chaleur à VALECO pour une prise d'effet à compter du 1er juillet 2020,
- fixer la recette de la surtaxe communale 2020 pour le réseau de chauffage urbain Provinces Laplace à 312 000 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-137</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur des quartiers Provinces et Laplace - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur des quartiers de Provinces et Laplace conclu avec la société ECO CHALEUR DE BLOIS,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-138</b>	<b>PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT RÉGIONAL</b> – Restructuration commerciale du secteur Lorjou - Convention partenariale tripartite avec l'ANCT et Agglopolys - Délégation du droit de préemption urbaine au Maire
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- valider le projet de convention tripartite proposé par l'ANCT,
- verser la participation financière de la collectivité à l'ANCT, selon les modalités retenues dans ladite convention,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir avec l'ANCT et tout autre document relatif à la mise en œuvre du projet de restructuration commerciale du secteur Lorjou.
- déléguer au Maire l'exercice du droit de préemption dans le cadre de l'acquisition de la parcelle EV 69, lieu-dit les Hautes Bretaches, d'une superficie de 23 a 92 ca dans la limite de 700 000 euros.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-139</b>	<b>URBANISME</b> – Concession de projet de reconversion de l'ancien hôpital psychiatrique Blois-Vienne - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité exercice 2019 - prévisions 2020
-----------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

Après avoir pris connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité du Projet de reconversion de l'ancien Hôpital Psychiatrique en Blois Vienne, concédé à la SEM 3VALS Aménagement, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

- donner acte à la SEM 3VALS Aménagement de la transmission du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité des réalisations 2019-prévisions 2020, du Projet de reconversion de l'ancien Hôpital Psychiatrique en Blois Vienne,
- approuver ce Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) des réalisations 2019 – prévisions 2020,
- autoriser le versement de la participation d'équilibre du concédant de 150 000 € pour l'exercice 2020,
- autoriser le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de ce CRACL réalisations 2019 – prévisions 2020.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-140</b>	<b>URBANISME</b> – Campagne de ravalement des façades 2020-2025 - Approbation du règlement
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- renouveler la campagne de ravalement de façades pour la période 2020-2025, campagne qui s'inscrit dans le cadre d'une OPAH-RU sur le périmètre ORT de la Ville de Blois,
- adopter le règlement de l'opération façades 2020-2025 tel qu'annexé,
- autoriser le maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-141</b>	<b>FONCIER</b> – Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019, réalisées par la Ville de Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville de Blois pour l'année 2019 ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à la majorité des votants**

Votes contre : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

---

<b>N° B-D2020-142</b>	<b>FONCIER</b> – Cession de l'ancienne École Victor Hugo, située à Blois, 2 avenue Jean Laigret, à la SCI LES JARDINS DU CHÂTEAU
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte du constat de désaffectation de l'usage public du bien établi le 25 juin 2020,
- décider du déclassement du domaine public du bien (ancienne école et ses emprises), au regard d'une part de la libération par l'INSA et d'autre part conformément à l'accord de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher reçu le 8 janvier 2019,
- en déduire que la vente à la SCI LES JARDINS DU CHATEAU, ou toute société qui s'y substituerait, de l'ancienne École Victor Hugo et ses emprises, situées à Blois, 2 avenue du Docteur Jean Laigret, pour un prix total net vendeur de 320 000 €, conforme à l'évaluation des domaines, peut-être effective telle qu'il résulte de la décision de cession qui avait été prise par délibération du conseil municipal du 30 septembre 2019,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à la majorité des votants**

Votes contre : 3, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER

---

<b>N° B-D2020-143</b>	<b>FONCIER</b> – Acquisition d'une emprise foncière sur la commune de Blois, située Avenue de l'Europe et 39 rue Montesquieu, auprès de la société TECHNICAL SAS
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de la société TECHNICAL SAS, une emprise foncière cadastrée EW 282, d'une superficie de 89 a 59 ca, située Avenue de l'Europe et 39 rue Montesquieu sur la commune de Blois, pour un prix de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC, frais d'acte notariés en sus,
- dire que les frais de négociation à régler à la société Arthur Loyd, dont le montant ne pourra pas excéder, 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC, seront également à la charge de la Ville de Blois, et réglées directement à Arthur Loyd,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-144</b>	<b>DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local commercial situé 5/7 rue Porte Côté, à Blois
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le cahier des charges de rétrocession du bail commercial concernant le local situé 5/7 rue Porte Côté à Blois (ci-joint en annexe),
- autoriser le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidatures pour la rétrocession de ce bail commercial.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-145</b>	<b>DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2021
-----------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- indexer automatiquement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année, portant ainsi le tarif de référence pour la détermination des tarifs maximaux à 21,40 € /m<sup>2</sup> pour l'année 2021,
- maintenir l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 18 juin 2009 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m<sup>2</sup>,
- inscrire les recettes afférentes au budget 2021,
- donner tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe,
- charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° B-D2020-146</b>	<b>VOEU</b> – Proposition de vœu au conseil municipal à l'attention de Mme Élisabeth BORNE, Ministre de la transition écologique et solidaire
-----------------------	---

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 4, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Sylvain GIRAUD

---

**La séance est levée à 23 h 30**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées – 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, aux horaires d'ouverture du public.**